

ARDES Infos

BULLETIN d'INFORMATION DE LA COMMUNE

Décembre 2023



EDITORIAL

Chères Ardoisiennes, Chers Ardoisiens,

Nous voici au terme de cette année 2023, une année qui fut riche en évènements pour notre commune. Le succès a été au rendez-vous et Ardes s'est retrouvé sur le devant de la scène. Il est encore trop tôt pour parler des festivités 2024.

Un programme d'amélioration de l'habitat privé ancien (OPAH-RU) a été lancé par l'Agglo Pays d'Issoire, il s'agit d'accompagner les propriétaires avec des conseils et des aides financières pour lutter contre l'habitat indigne, favoriser la transition énergétique, remettre sur le marché des logements vacants. N'hésitez pas à vous renseigner.

Comme vous avez pu le constater, la première phase des travaux du marché aux veaux est bien entamée, l'aménagement de la halle suivra.

Des nouveaux jeux vont être installés à la place croisière ainsi qu'à l'école, les anciens n'étant plus aux normes. Notre salle voutée est désormais, elle aussi, en conformité, la commission de sécurité a validé les travaux effectués, on ne transige pas avec les normes de sécurité.

Nous avons poursuivi notre travail de réfection des chemins communaux, désormais les secteurs du Bonmorin devront retenir notre attention.

Je voudrais aussi rendre hommage à Bernard Veissière qui nous a quitté récemment. Maire d'Ardes de 1999 à 2019, il a, comme tous les maires qui l'ont précédé, apporté sa pierre à l'édifice communal. Ses obsèques ont été célébrées le 24 Novembre.

Pour terminer je vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année, espérant vous rencontrer lors de notre traditionnelle cérémonie des vœux le 05 Janvier 2024.

Le Maire, Jacques Therme.

Recensement

Cette année, Ardes réalise le recensement de sa population pour mieux connaître son évolution, ses besoins et ainsi développer de petits et grands projets pour y répondre. L'ensemble des logements et des habitants seront recensés du 18 janvier au 17 février 2024.

- Comment ça se passe ?

Une lettre sera déposée dans votre boîte aux lettres. Puis, un agent recenseur, recruté par la commune, vous fournira une notice d'information soit dans votre boîte aux lettres soit en mains propres. Suivez simplement les instructions qui y sont indiquées pour vous faire recenser. Ce document est indispensable, gardez-le précieusement.

Se faire recenser en ligne est plus simple et plus rapide pour vous, et également plus économique pour la commune. Moins de formulaires imprimés est aussi plus responsable pour l'environnement. Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, des questionnaires papier pourront vous être remis par l'agent recenseur.

Si vous n'avez reçu aucun document d'ici le 18 janvier, contactez la mairie au 04.73.71.83.89 ou au 04.73.7187.35.

Le recrutement des agents recenseurs est en cours, ils vous seront présentés via le site web de la commune (<https://www.ardes.fr>) dès la fin de cette phase de recrutement.

- Pourquoi êtes-vous recensés ?

Le recensement de la population permet de **savoir combien de personnes vivent en France** et d'établir la **population officielle de chaque commune**. Le recensement fournit également **des statistiques sur la population** : âge, profession, moyens de transport utilisés, et les logements...

Les résultats du recensement sont essentiels. Ils permettent de :

1. Déterminer la participation de l'État au budget de notre commune : **plus la commune est peuplée, plus cette dotation est importante !** Répondre au recensement, c'est donc permettre à la commune de disposer des ressources financières nécessaires à son fonctionnement.
2. Définir **le nombre d'élus** au conseil municipal, le mode de scrutin, le nombre de pharmacies...
3. **Identifier les besoins** en termes d'équipements publics collectifs (transports, écoles, maisons de retraite, structures sportives, etc.), de commerces, de logements...

Pour toute information concernant le recensement dans notre commune, veuillez contacter le secrétariat de mairie au 04 73 71 83 89 ou au 04 73 71 87 35.

Pour en savoir plus sur le recensement de la population, rendez-vous sur le site [le-recensement-et-moi.fr](https://www.ardes.fr/le-recensement-et-moi).

Maison de services "France Services"



Santé, famille, retraites, recherche d'emploi :
un service personnalisé d'accompagnement
à moins de 30 minutes de chez vous.

**Les services
du quotidien
à côté de
chez vous.**

france-services.gouv.fr

Besoin d'aide pour vos démarches administratives ?

France services vous permet d'accéder en un seul et même lieu aux principaux organismes de services publics ci-dessous :

		
		
  point-justice informer, orienter, aider	 pôle emploi	 LA POSTE

Exemples des services proposés :

- Accès à des postes informatiques, wifi
- Création des espaces particuliers.
- Déclarer vos revenus, gérer vos biens immobiliers
- Gérer votre compte AMELI
- Demande d'aide : allocation logement, RSA, prime activité
- Demande d'attestations de droit, relevé de carrière, simulation retraite
- Faire une pré-demande de carte d'identité
- Demande de permis de conduire, certificat d'immatriculation, carte vitale
- Recherche d'emploi.

Possibilité de rendez-vous en présentiel, en visio, et téléphonique des partenaires nationaux

Permanences : Services des impôts d'Issoire ; conciliateur de justice

Au 1^{er} janvier 2024 :

Rénov'actions63

LE SERVICE PUBLIC DE LA RÉNOVATION DE L'HABITAT

- Création de compte, aide au dépôt numérique de la demande de subvention (dont pièces justificatives) pour les aides : MaPrimeRénov' ; MaPrimeAdapt'.
- Conseillère Rénov'actions 63 ; sur rendez-vous à la Maison de Services
- Aide démarche pour chèque énergie

A noter :

Pour tous renseignements :
Maison de Services Ardes sur Couze (*dans les locaux de la Mairie*)
4, Place Jean Garnier – 63420 Ardes
Tél. : 04 73 71 86 96 – mds.ardes@capissoire.fr

Horaires :

Lundi : de 9h30 – 12h30 et de 14h00 à 18h00
Mardi : de 9h30 – 12h30
Mercredi : de 9h30 – 12h30 et de 14h00 à 18h00
Judi : de 9h30 – 12h30 et de 14h00 à 18h00
Samedi : de 9h30 – 12h30

Rappel de ce que vous pouvez trouver à la maison de services :

Partenaires locaux de la Maison de Services :

ADIL 63 (L'Agence Départementale d'Information sur le Logement du Puy-de-Dôme)
CAUE (Conseil Architecture Urbanisme Environnement Puy-de-Dôme)
SOLIHA (SOLIDaires pour l'HAbitat)
Sur rendez-vous

Autres services de la Maison de Services :

Médiathèque tout public

Service reprographie

Libre accès à internet et au Wifi

Informations touristiques

Dépôt de bouchons

Soutien à la communication des associations du territoire d'API

Accueil, information services d'API (culture, enfance jeunesse, maintien à domicile, insertion, habitat, santé, mobilité, réseau de transport Cherpa...);

Nouveautés ordures ménagères 2024.

Optimisons plus encore nos déchets

Comme nous avons pu tous le constater, depuis longtemps déjà à Ardes, nous avons tourné la page de l'enfouissement de nos déchets. Le traitement de tout ça a bien évolué, et ce n'est pas fini...

Nos anciens se souviennent certainement de

l'époque de Mr MOULIN (qui conduisait l'équipage avec un cheval et une remorque pour collecter "les ordures", assisté de Mrs GAWLAS et SAUVADET (*alias* Clairon). Terminée donc depuis belle lurette, l'époque où employés municipaux et habitants déposaient simplement à "la décharge" comme on disait, au "tournant de Bourges" d'abord, puis "sur la route vieille". Il s'agissait de dépôts dits libres mais finalement

plutôt sauvages, plus ou moins recouverts, comme il se faisait partout à l'époque.

Puis est venue la création de la Communauté de Communes d'Ardes en 1999. A ce moment-là deux employés étaient chargés de collecter sur la zone "Com-Com" et de déposer au centre de transfert d'Issoire, pour incinération sur Clermont-Ferrand au final. Dans les années qui ont suivi, la déchetterie de "Planove" voyait le jour, et on commençait alors à trier certains déchets des ménages.

Au 1er janvier 2017, dans le même temps que la création de l'Agglomération du Pays d'Issoire (API), le SICTOM Issoire-Brioude voit le jour, avec son siège à Brioude. Le but de cette entité est de procéder à la collecte des divers déchets sur sa zone de compétence, aujourd'hui 159 communes à cheval sur le Sud Puy-de-Dôme et le Nord Haute-Loire. A charge pour elle de les transférer sur Clermont-Ferrand, Société PAPREC-ECHALIER pour le traitement du tri sélectif, incinérateur pour les ordures ménagères. Depuis le 1er janvier 2023, les déchets verts sont traités par le Sictom lui-même, puis mis à la disposition des communes ou habitants de sa zone.

Et maintenant à ARDES ?

Comme vous le savez tous, contrairement à d'autres communes, Ardes a fait à un moment donné, le choix de la collecte par quartier et non individuelle, évitant ainsi l'encombrement de nos trottoirs par des poubelles laissées trop souvent sur place en quasi permanence. Ce système a toujours donné satisfaction.

Depuis quelques temps les anciens conteneurs en plastique dédiés au tri sélectif et au non recyclable sont remplacés progressivement par des conteneurs acier neufs. Leurs ouvertures plus

grandes sont prévues pour pouvoir vider en une seule fois de grands sacs, évitant ainsi aux déposants d'avoir à vider leurs contenants personnels "à la main".

COUAC ! Malheureusement comme dans tous les systèmes, il y a toujours des imperfections ; leur nombre est limité, mais quelques habitants ont pris l'habitude lorsque certains conteneurs sont pleins, de déposer leurs détritiques au sol, plutôt que de les porter sur une autre zone de dépôt où il y a souvent encore de la place..... Merci à eux pour leurs efforts à venir, afin d'éviter un travail inutile, peu intéressant à nos employés municipaux, et rendre les aires de dépôts plus agréables.

NOUVEAUTE : A partir du premier janvier 2024 la loi interdira de déposer nos déchets alimentaires dans le "non recyclable" (conteneurs gris).

Pour les habitants qui vivent en appartement, ils devront être déposés dans les composteurs collectifs en bois installés depuis quelques temps déjà sur certains points de dépôt de la commune. Il vous est conseillé de vous rendre à la mairie où des consignes d'utilisation, un petit seau individuel, un code cadenas et une notice vous seront remis.

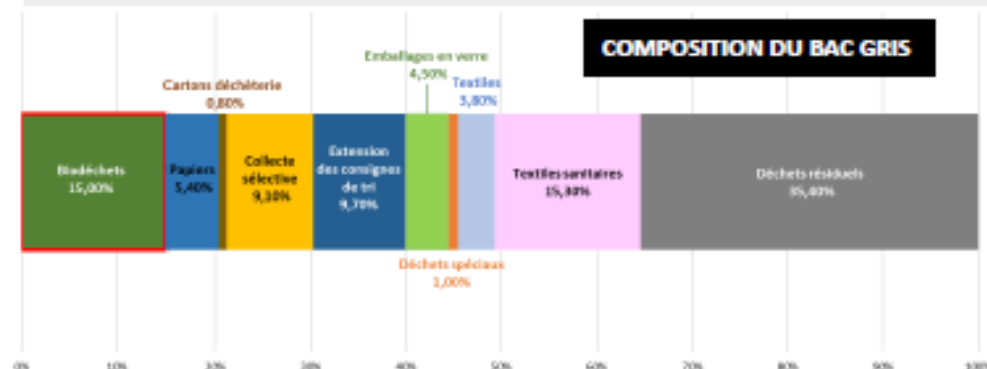
Pour les habitants qui possèdent un jardin, des composteurs individuels sont fournis par le Sictom, il suffit de prendre contact au 04.71.50.32.92.

En novembre, une formation à la gestion générale des déchets et au compostage par des personnels du Sictom a été dispensée aux personnels de la cantine scolaire. Au printemps, deux autres le seront pour sensibiliser d'une part les familles d'Ardes et d'autre part nos scolaires. (dates précisées ultérieurement)

Chaque citoyen y sera le bienvenu.

UN TRÉSOR À VALORISER DANS NOS ORDURES MÉNAGÈRES !

AUJOURD'HUI, NOUS DEVONS NOUS INTÉRESSER DE PLUS PRÈS AU CONTENU DE NOS BACS À ORDURES MÉNAGÈRES. En effet, les biodéchets représentent une part importante de nos déchets ménagers et doivent être valorisés. Il est interdit de les jeter avec le reste des déchets.



?? C'EST QUOI UN BIODÉCHET ?

Les biodéchets comprennent les déchets alimentaires (restes de repas, épluchures, marc de café...) et les déchets de jardin (branchages et pelouse à éviter en grande quantité).

QUE DIT LA LOI ?

La Loi du 10 Février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (Loi AGE3) prévoit la généralisation du tri à la source des biodéchets d'ici le 1^{er} Janvier 2024 pour l'ensemble des producteurs : professionnels, collectivités, ménages... Chaque usager devra avoir une solution afin de trier ses déchets alimentaires à la source.

QUE PROPOSE LE S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE ?

Le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE propose une gestion de proximité, par le développement du compostage individuel et collectif, afin que chaque usager puisse trier ses biodéchets. Ce mode de gestion écologique et économique des fermentescibles est déjà présent sur de nombreux territoires.

LE COMPOSTAGE INDIVIDUEL



A qui s'adresse-t-il ?
Aux usagers résidant en maison pavillonnaire avec jardin.

Qu'est-ce que le compostage individuel ? Les restes de repas sont compostés sur place avec les déchets de jardin. Le compost obtenu est ainsi réutilisé directement dans le jardin.

Le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE met à disposition des habitants, sans facturation, un composteur individuel. Vous pouvez venir le retirer dans les locaux du S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE (adresse en bas de page) ou bien le commander via notre formulaire en ligne sur notre site internet.

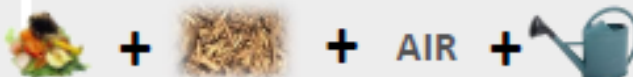
LE COMPOSTAGE COLLECTIF



A qui s'adresse-t-il ?
Aux usagers n'ayant pas de jardin ou habitant en immeuble.

Qu'est-ce que le compostage collectif ? Quel que soit le type d'habitat, chaque usager doit pouvoir composter ses biodéchets. Le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE a ainsi installé près de 600 composteurs collectifs sur le territoire. 4 composteurs de quartier sont déjà en place sur votre commune et nous souhaitons poursuivre ce développement. A chaque nouvelle mise en place, les usagers souhaitant utiliser ces composteurs sont formés aux gestes du compostage. Une cellule contenant du broyat est à disposition des usagers afin d'apporter la matière sèche nécessaire à la bonne décomposition des éléments. Le compost obtenu est mis à disposition des habitants ou encore utilisé par les services techniques de la commune.

LA RECETTE DU COMPOSTAGE :



Tonnages collectés par an sur la commune d'ARDES SUR COUZE :



Sur la commune d'ARDES SUR COUZE, c'est 19 tonnes annuelles de fermentescibles qui peuvent être traitées.

Les biodéchets, une fois triés, sont valorisés de manière complètement naturelle. Par compostage, ils se transforment en un engrais particulièrement riche utilisable pour le jardinage.



Information sur la facturation de l'eau

Vous êtes abonnés au Syndicat des Eaux du CEZALLIER, cette information vous concerne !

A compter de 2024, le système d'une facturation de l'eau et de l'assainissement par acompte est généralisé. Ce système de facturation améliore la répartition de la charge financière que représente la facture d'eau et d'assainissement sur le budget de votre ménage. En conséquence, vous recevrez une première facture représentant un acompte équivalent à 40 % de la consommation de l'année précédente puis un solde environ 6 mois plus tard équivalent au montant de l'abonnement (parts fixes Eau et Assainissement) auquel s'ajoutera le solde de la consommation réelle (basée sur le relevé de l'index de l'année N de facturation).

Le syndicat réfléchit également à généraliser le prélèvement automatique. En attendant, pour toutes difficultés de paiement de votre facture, des facilités existent... il suffit de vous rapprocher de vos trésoreries, des conseillers sont à votre disposition pour vous aiguiller sur les modalités les plus adaptées à votre situation.

Viabilité hivernale

Comme chaque année, notre commune va bénéficier d'un service de viabilité hivernale assuré par le département, l'Agglo Pays d'Issoire et la commune.

De plus, nous mettons à disposition des tas de pouzzolane pour les usagers de la voirie communale.

Concernant ce dernier point, et pour démentir ce que nous avons écrit dans notre précédente édition, nous tenons à préciser que cette pouzzolane est bien destinée à être utilisée par les usagers en cas de difficultés sur la route. En effet, nous avons fait état d'un vol de pouzzolane ce qui n'était pas le cas puisqu'elle avait été utilisée par un (des) administré(s) de la commune pour faire face à un épisode neigeux ayant entraîné des problèmes de circulation. *Mea culpa*.

Nous ne pouvons pas être présents au quotidien sur l'ensemble de la voirie communale aussi nous sollicitons la bienveillance de chacun lorsque ces réserves de pouzzolane sont épuisées en cas d'utilisation fréquente et de bien vouloir le signaler à la mairie.

Travaux

Plusieurs chantiers ont été réalisés ou initiés au cours du 2^{ème} semestre.

Chantiers terminés :

- Création d'un accès pour les personnes à mobilité réduite (P.M.R.) à l'école et étanchéité du perron

Depuis longtemps la mise aux normes d'accessibilité de l'entrée de notre école primaire était devenue obligatoire. De même les infiltrations d'eau dans les salles situées sous le perron étant plutôt inquiétantes, il a été nécessaire d'en faire réaliser l'étanchéité. Le montant total de ces deux chantiers est de 28790 € H.T.



- Réalisation d'un enrobé sur une partie de l'avenue du Maréchal Leclerc

A la suite de l'enquête sur le réseau national ponts, il a été mis en évidence une fragilité du pont sur le ruisseau du Vivier liée, entre autres, à des fissures sur le revêtement routier. La première phase de travaux a consisté en la pose d'une couche d'enrobé sur la chaussée, pour un montant de 14608 € H.T., en attendant une intervention sur les piles et le tablier du pont.



Chantier en cours :

- Reprise des réseaux d'eaux usées, d'eau pluviale et d'eau potable et mise en valeur de la place du Marché aux veaux et de ses abords (notamment placette du monument de 1870) pour un montant de 247743 € H.T. dont 38267 € H.T. engagés sur le budget 2023.

- Réalisation d'un enrobé chemin de Clavière qui permet un accès facilité à la déchetterie ainsi que la connexion avec la partie déjà goudronnée (à partir du pont sur le ruisseau du Pouget) de ce même chemin sur la commune voisine d'Apchat. Le montant de ce chantier est de 47717 € H.T.



- Réalisation de travaux d'entretien et de mises aux normes de bâtiments pour un total de 9432 € H.T.
- Reprise et renforcement d'un mur menaçant de s'effondrer dans le jardin d'un particulier, rue de Mercœur. Intervention réalisée en urgence pour un montant de 6883 € H.T.
- Création de places de stationnement supplémentaires place Jean Garnier pour un montant de 2500 € H.T.
- Création d'un parking additionnel à proximité de la maison de retraite La Roseraie pour un montant de 2600 € H.T.



Projet de verger conservatoire

Cet hiver un verger conservatoire va être planté sur la parcelle AB 1007 (derrière la gendarmerie).

Cet espace communal sera composé de 20 arbres, une majorité de pommiers et poiriers, mais aussi des cerisiers et pruniers.

Ce seront des fruitiers de haute tige et d'anciennes variétés auvergnates à sauvegarder.

Le chantier se tiendra un samedi, sous forme d'une formation technique ouverte à tous, ce sera l'occasion d'apprendre les gestes liés à la plantation (information complète début 2024). Le conservatoire d'Espaces Naturels d'Auvergne (CEN Auvergne) interviendra pour partager avec les participants son expérience de 30 ans de sauvegarde du patrimoine fruitier local.

Cette création s'inscrit dans un projet du PNR des Volcans d'Auvergne en faveur de la connaissance et du maintien du patrimoine fruitier sur son territoire.

Ce travail est financé par la région Auvergne-Rhône-Alpes

Pourquoi avoir choisi Ardes

Nous sommes aujourd'hui à la ville basse où Justine et Mathieu ont acheté et rénové la maison de Mr Caron. Même s'ils ne sont pas à proprement parler de nouveaux arrivants puisque présents depuis début 2021 sur la commune, ils ont choisi de s'y fixer.

Justine arrive d'Augnat, Mathieu d'Anzat le Luguët. Elle travaille à Issoire, lui est agriculteur à la montagne et gère une exploitation de vaches laitières.

"On voulait couper la poire en deux" dit Justine, "Ardes était juste à la bonne place"

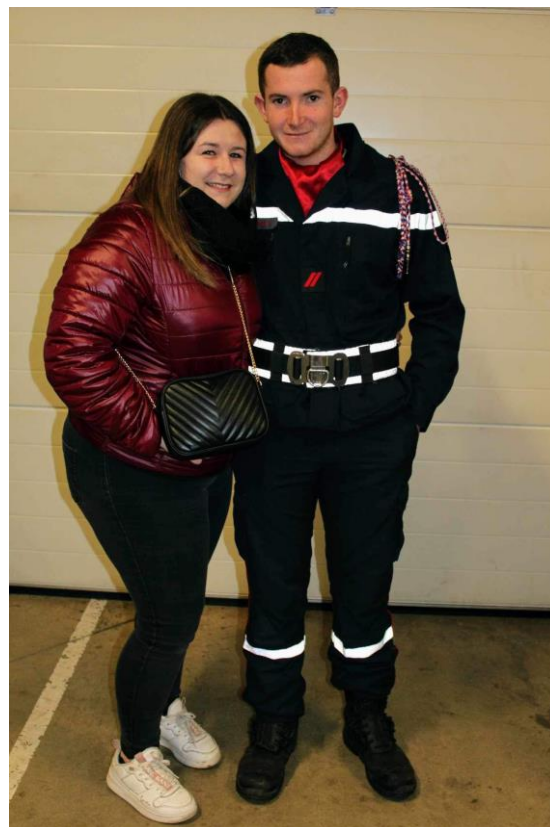
"Et puis" confie Mathieu, "c'est aussi pour être à coté de tout, parce que, quand tu as un gamin et que l'école est tout près..."

Mathieu est également pompier à Ardes et, "quand le bip sonne et que tu pars en intervention, il faut que la route soit correcte pour aller à la caserne". "C'était la condition pour qu'il le reste" ajoute Justine.

Les deux apprécient aussi d'avoir à proximité des

services comme le médecin, la pharmacie ainsi que les différents commerces.

Toute l'équipe municipale vous souhaite la bienvenue et de couler des jours heureux dans notre commune.



Concours St Nectaire

Les amateurs de fromage avaient rendez-vous à Ardes en ce dimanche 6 août pour la 22^{ème} édition du concours de l'AOP Saint Nectaire. De nombreuses animations étaient également organisées en parallèle à cette compétition : marché de pays, défilé de chars fleuris, promenades en calèche, tombola, danse country, ...

Invitées d'honneur de la manifestation, la vache Ovalie, star du Salon International de l'Agriculture et l'appellation fromagère Ossau Iraty. Répondant à l'invitation de la municipalité, un groupe folklorique béarnais, Los Cuyala d'Ossau, assurait l'ambiance en différents points du village.

Ce sont plus de 150 Saint Nectaire qui ont été présentés et soumis à l'appréciation des juges en fonction de trois critères, l'aspect du fromage dans sa forme et sa croûte, la texture de la pâte et la saveur du fromage.

Le verdict pour les trois catégories, concours fermier, concours laitier et concours affineur, était rendu aux alentours de 15h par Renaud Lavillénie qui présidait ce jury de vingt personnes.

On peut dire qu'il y a longtemps que nous

n'avions pas eu autant de monde dans les rues de notre village !!

Ce ne sont pas moins de cinq associations* qui ont su réunir leurs efforts pour assurer le succès de cette manifestation. Qu'elles en soient ici chaleureusement remerciées.

*La Saint Simon, Les Pièces Montées de la Couze, Hard Moto, Foot Vétérans et Team Benben



Fête du pain

Des rires, du bon pain, de l'amitié...

Cette année encore les chasseurs sont revenus s'occuper des fours à pain pour cuire des merveilles pour la fête d'Ardes !

On a eu plaisir à entendre leurs rires, à partager leur bonne humeur et leur entrain.

Après plusieurs jours de surveillance attentive du feu allumé dans les fours du Bonmorin et de Poudain, ce fut la cuisson sur la sole du four des pizzas colorées, des pâtés à la viande dorés et croustillants.

Puis une deuxième tournée pour les pompes aux pommes dont le parfum sucré a ravi les vacanciers intéressés, présents cette année, et qui venaient se chauffer dans la maisonnette du four car le temps était automnal, ce samedi 5 août...

Enfin on enfourna les pains de seigle à Poudain et les miches de pain blanc au Bonmorin ! C'est spectaculaire avec les pains car ils gonflent, se colorent, se fendent et se craquèlent pour laisser apparaître la mie ! Ils sont beaux et bons, cuits à point. C'est tout un savoir-faire ancestral qui se transmet.

Quelle magie que le feu ! Quel bonheur partagé ! Une nouvelle fois dans la vie des hommes...

Merci à toutes et à tous !



Majorettes

Illona était triste de n'avoir pas pu être présente avec ses amies majorettes sur la photo que nous avons publiée sur notre bulletin de juin. Elle s'est consolée en participant avec les « choupettes d'Ardes » à de nombreux spectacles tout au long de l'été. Merci aux organisateurs et aux spectateurs qui les ont encouragées.

Ce qu'Emma et Léo, entraîneuses du club, n'auraient jamais imaginé, c'est l'engouement que cette nouvelle activité allait provoquer. L'association compte aujourd'hui 35 jeunes filles de 4 à 16 ans. Et cette fois-ci elles sont toutes présentes sur la photo. Rendez-vous en 2024 avec un nouveau programme !!



Sapin de Noël, mais d'où vient-il ?

La question est un peu partout à la mode. Le nôtre est un local, il ne vient pas de bien loin.... Ce sont nos voisins de Mazoires, la mairie plus exactement, qui nous l'offre.

Depuis le début de ce mandat donc, chaque année un employé municipal d'Ardes accompagné de conseillers municipaux se rend avec l'employé de la mairie de Mazoires dans la forêt du Cuzol, pour le prélever.

L'équipe municipale d'Ardes remercie à l'occasion de cet article celle de Mazoires, pour sa générosité. Bonne année à vous, nous reviendrons l'an prochain....

Etat civil du 18/06/2023 au 13/12/2023

Naissance

- Alec DURAND né le 05 décembre 2023

Décès

- Madame DURAND Marguerite, 81 ans, le 27 juillet 2023
- Madame MEYNIAL Christiane, 86 ans, le 06 août 2023
- Monsieur PINTAT Kevin, 32 ans, le 23 août 2023
- Monsieur FOURIS Gabriel, 55 ans, le 22 septembre 2023
- Monsieur BARADUC Michel, 65 ans, 05 décembre 2023
- Madame GODARD Michèle, 90 ans, 06 décembre 2023



Cérémonie des vœux :

Jacques THERME Maire d'Ardes sur Couze et le Conseil Municipal sont heureux de vous convier à la traditionnelle cérémonie des vœux qui se tiendra à **18h le vendredi 5 janvier 2024 à la salle voutée.**

